



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 MAI 2021
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Sophie CURDY, BERTHAUD Mélissa, Christine GABARROU, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Séverine DESESQUELLES, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, MAURE Nicolas, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, Christine BUCCHARLES, Arnaud ESNAULT, Sophie VERKARRE, Arnaud MAGREZ

Absent : néant

Excusé : Xavier BOSSUT

M. Arnaud MAGREZ a été élu secrétaire de séance.

- 1) Suite à la fermeture administrative des remontées mécaniques en raison de l'épidémie de coronavirus, le Conseil Départemental a mis en place une aide afin de soutenir les collectivités qui ont maintenu des activités neige. La commune étant potentiellement éligible à une aide correspondant à 50 % maximum du reste à charge des dépenses réalisés, le conseil municipal certifie ce montant.
- 2) Il décide de porter la candidature de la collectivité à l'attribution par la SAFER d'une propriété se composant de 3 parcelles contiguës situées aux lieux-dits « Le Penard » en nature cadastrale de pré situées en zone Naturelle du PLU et d'un lot bâti composé d'un bâtiment de type estive, non habitable en l'état, d'une surface d'environ 7 m². Il décide d'acquérir ce bien pour un montant de 11 400 € TTC dont 1 900 € de TVA hors frais d'actes et de gestion les parcelles cadastrées.
- 3) Dans le cadre de la construction d'un centre d'incendie et de secours au Praz-de-Lys, il accepte la participation financière de la commune de Mieussy s'élevant à 116 525 € pour la construction des locaux du centre d'appui de Praz-de-Lys Sommand.
- 4) Il valide la mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour une mission de maintenance des archives.
- 5) Il donne son accord pour les conventions de mise à disposition de personnel par la SPL La Ramaz à la commune de Mieussy.
- 6) Il accepte la convention de mise à disposition par l'Association « Les Petits Montagnards » à la Commune de MIEUSSY d'une employée de l'association en qualité d'animatrice et agent de restauration pour la période courant du 26 avril 2021 au 6 juillet 2021.
- 7) Il accorde la cession par M. Jean-Luc SAUGE au profit de la commune de la parcelle cadastrée section E n° 1372 du plan pour un montant de 1 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune, en vue de la régularisation de l'emprise de la VC n° 201 dite de Sous Vivier.
- 8) La commune pouvant bénéficier d'un soutien financier du Département pour ses travaux d'investissement au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, le conseil municipal sollicite une subvention pour la réalisation de divers travaux d'élargissement et de revêtement sur le réseau routier (dépense estimée : 159 755 € HT) et la rénovation du bâtiment des remontées mécaniques (dépense estimée : 29 911 € HT).
- 9) Il approuve le lancement du schéma directeur d'assainissement du SIVOM de la Région de Cluses notamment sur la commune de Mieussy, et s'engage à participer financièrement aux frais qui pourraient lui être réclamés.

- 10) Il décide de fixer comme suit le montant de la location du gîte communal du presbytère à compter du 1er décembre 2021 :
- 22,40€ par jour pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits
 - 20,20€ par jour pour des séjours de 3 nuits ou plus.
- 11) Il décide de fixer comme suit les tarifs de la garderie de Sommand pour la saison d'hiver 2021/2022 :
- Tarif horaire : 8,00€
 - Demi-journée : 19,20€
 - Journée : 35,40€
 - 6 demi-journées : 98,00€
 - 6 journées : 187,00€
- 12) Il fixe à compter du 1^{er} juillet 2021 les tarifs horaires de location du matériel et main d'œuvre pour les particuliers et réalisés par le service de la voirie communale d'œuvre comme suit :
- Camion communal (chauffeur compris) : 106,70€
 - Main d'œuvre (charges comprises) : 54,00€
- 13) Il fixe à compter du 1^{er} juillet 2021 les tarifs horaires de location du tracto-pelle à 106,70€ pour effectuer des travaux exceptionnels pour les particuliers.
- 14) Il fixe à compter du 1^{er} juillet 2021 les tarifs horaires de location de tracteur agricole à 71,30 € lors d'appels à des agriculteurs avec leur tracteur pour assurer la viabilité de certaines routes situées à l'écart pour des cas de travaux urgents d'entretien de la voirie communale.
- 15) Il décide de fixer à compter du 1^{er} juillet 2021 les nouveaux tarifs de concessions dans le cimetière communal :
- | | |
|--------------------------|------------------------|
| Concessions perpétuelles | 122,50€ le mètre carré |
| Concessions trentenaires | 101,20€ le mètre carré |
| Concessions temporaires | 55,80€ le mètre carré |
- 16) Il fixe à compter du 1^{er} juillet 2021 à 425,40€ pour 15 ans le tarif d'une concession dans le colombarium situé dans l'extension du cimetière, sachant que chaque case concédée peut recevoir deux urnes funéraires.
- 17) Il décide de louer des terrains agricoles communaux comme suit :
- Terrain Les Emonanches loué au GAEC le Coin à Mieussy « Messy » moyennant un loyer annuel de 36,90€,
 - Terrain Les Evernettes loué au GAEC Le Pré Jean Pierre à Mieussy « Quincy » moyennant un loyer annuel de 123,80€,
 - Terrain La Ravaz loué au GAEC Le Fetteux à Mieussy « Drevy » moyennant un loyer annuel de 34,40€.
- 18) Il décide de louer les terrains communaux cadastrés section I n° 1308 lieu-dit « Les Chavannes » d'une superficie de 3ha 53a 34 ca et n° 975 lieu-dit « Les Côtes » d'une superficie de 29a 04ca au GAEC « Le Côteau du Giffre de Samoëns ». au Gaec « Le Coteau du Giffre » sis à SAMOENS « Cessonex » pour une durée d'une année, moyennant le loyer de 283,00 €.
- 19) Il accepte de louer la parcelle communale cadastrée section F, n° 1660 au lieu-dit « La Mouillette » pour une superficie de 54a 85ca à Monsieur Jean-Christophe BAUDEY « La Ferme » moyennant un loyer annuel de 41, 50 €.
- 20) Il accepte de louer la parcelle communale cadastrée section I, n° 539 du plan au lieu-dit « Chinty-Sud » pour une superficie de 53a 04ca au GAEC Le Crêt moyennant un loyer annuel de 71,60 €.
- 21) Il approuve la convention de déversement et de raccordement des effluents de la Coopérative Laitière Fruitière des Hauts-Fleury au réseau d'assainissement collectif communal et à la station d'épuration du SIVOM de la région de Cluses, celle-ci définissant les conditions techniques, administratives et financières de ce raccordement.

- 22) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par
- M. CHATELET Sylvain, située au n° 2703 Route de la Socrie
 - Monsieur Christophe et Madame Christine BUCHARLES, 80 Chemin de Verny.

Le Maire,
Régis FORESTIER

